



Liste "Joigny, continuons ensemble"

La lecture réfléchie de l'analyse ci-dessous de Maître Jean-Louis Vasseur, avocat associé, SCP Seban & associés, dans le numéro de mars 2013 du "Courrier des maires et des élus locaux" nous amène à suspendre la tribune libre de la majorité jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2020.

"[...] La jurisprudence a dégagé, à partir du Code électoral, plusieurs principes qui guident le juge électoral pour déterminer si une activité de communication de la collectivité a servi à rassembler des suffrages autour d'un candidat ou si, au contraire, elle n'a servi qu'à informer les administrés sur les affaires locales, sur des événements les intéressant, sur des initiatives de la collectivité prises en raison de faits sans rapport avec les scrutins. [...]

Concernant les tribunes libres réservées à l'opposition dans les bulletins d'information générale des collectivités, le Conseil d'État a jugé que le maire n'ayant aucun droit de contrôle sur leur contenu, un contenu à caractère de propagande électorale, s'il peut être analysé comme une dépense électorale, ne constitue pas un don prohibé de la collectivité [CE 7 mai 2012, El. cant. de Saint-Cloud n°353536]. En revanche, la tribune de la majorité et l'éditorial du maire doivent rester neutres ce qui n'est pas sans créer une rupture d'égalité entre les candidats". [...]

© Le Courrier des maires, n°0266, du 7 mars 2013

Le groupe de la majorité municipale de Joigny - <https://www.facebook.com/bernard.moraine.majorite.municipale>

Liste "Joigny 2014"

La curieuse neutralité du Joigny Infos

Voilà deux mois que la majorité municipale n'écrit plus de tribune libre dans le Joigny infos. Elle argue que, compte tenu du calendrier électoral, l'écriture d'une tribune politique pourrait être assimilée à de la propagande par le juge de l'élection, en cas de contentieux électoral. Effectivement, les collectivités territoriales sont soumises à la plus stricte neutralité en matière de communication institutionnelle, pendant la période pré-électorale. Cela concerne les éditoriaux du maire et les tribunes libres, comme le rappelle justement le commentaire de doctrine repris par la majorité dans leur texte, mais également l'ensemble du journal d'information de la commune.

À ce titre, nous nous étonnons que la majorité ait fait le choix d'arrêter sa tribune, mais de continuer l'éditorial du maire. Les deux textes véhiculent pourtant, à n'en pas douter, une vision idéologique et politique de la commune qu'il convient d'analyser comme de la propagande. Et que dire de l'ensemble du journal, véritable pravda locale... Comme nous l'avons très souvent dénoncé, il est à la seule gloire de la majorité. Il s'agit en réalité d'un tract politique mensuel payé par les contribuables joyniens... Et cela se confirme dans l'article consacré au Jumelage avec Mayen, par lequel nous apprenons que notre maire a - une fois de plus ! - reçu une médaille, attribuée selon le rédacteur "à des personnalités qui se sont distinguées de manière exceptionnelle"... Cette écriture, tout en nuances, montre à quel point notre maire n'est pas à une contradiction près...

Neutralité, avez-vous dit ?

Le groupe de la droite et du centre - [facebook.com/lunionpourlejoynien](https://www.facebook.com/lunionpourlejoynien) - unionpourlejoynien.fr

Liste "Rassemblement populaire patriote de Joigny"

Aucun texte ne nous est parvenu à la date de bouclage.

Rassemblement populaire patriote de Joigny - Claude Dassié - rassemb.patriote@orange.fr

"La France insoumise"

Aucun texte ne nous est parvenu à la date de bouclage.

isabelleMichaud89@outlook.fr